

Conditions relatives aux opérations sur titres et au conseil en placement

Frais de transaction

Actions et titres similaires (produits structurés et fonds négociés en bourse compris)

	Valeur boursière par transaction en CHF	Frais de courtage marginaux	Frais de courtage cumulés
Négociation en Suisse	Frais de courtage minimums		90 CHF ¹
	1 à 25 000	1,1%	1,1%
	25 001 à 50 000	1,0%	1,05–1,1%
	50 001 à 100 000	0,8%	0,925–1,05%
	100 001 à 150 000	0,6%	0,8167–0,925%
	150 001 à 200 000	0,4%	0,7125–0,8167%
	200 001 à 250 000	0,3%	0,63–0,7125%
	250 001 à 500 000	0,2%	0,415–0,63%
	À partir de 500 001	0,1%	0,1–0,415%
Négociation à l'étranger	Frais de courtage minimums		120 CHF ²
	1 à 25 000	1,8%	1,8%
	25 001 à 50 000	1,5%	1,65–1,8%
	50 001 à 100 000	1,35%	1,5–1,65%
	100 001 à 150 000	1,05%	1,35–1,5%
	150 001 à 200 000	0,95%	1,25–1,35%
	200 001 à 250 000	0,75%	1,15–1,25%
	250 001 à 500 000	0,65%	0,9–1,15%
	À partir de 500 001	0,4%	0,4–0,9%

Les éventuels frais de courtage, commissions et frais de tiers ainsi que les taxes boursières et les impôts sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Action négociée en Suisse, valeur boursière de la transaction 100 000 CHF: frais de courtage cumulés = 0,925 %

Calcul détaillé:

25 000 CHF à 1,1%	= 275 CHF
25 000 CHF à 1,0%	= 250 CHF
50 000 CHF à 0,8%	= 400 CHF
Total frais de courtage	= 925 CHF (0,925 %)

¹ Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 900 CHF: 10%.

² Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 1200 CHF: 10%.

Obligations et titres similaires

	Valeur boursière par transaction en CHF	Frais de courtage marginaux	Frais de courtage cumulés
Négociation en Suisse	Frais de courtage minimums		90 CHF ¹
	1 à 25 000	0,8 %	0,8 %
	25 001 à 50 000	0,7 %	0,75–0,8 %
	50 001 à 100 000	0,5 %	0,625–0,75 %
	100 001 à 150 000	0,4 %	0,55–0,625 %
	150 001 à 200 000	0,2 %	0,4625–0,55 %
	À partir de 200 001	0,1 %	0,1–0,4625 %
Négociation à l'étranger	Frais de courtage minimums		120 CHF ²
	1 à 25 000	0,9 %	0,9 %
	25 001 à 50 000	0,8 %	0,85–0,9 %
	50 001 à 100 000	0,6 %	0,725–0,85 %
	100 001 à 150 000	0,5 %	0,65–0,725 %
	150 001 à 200 000	0,2 %	0,5375–0,65 %
	À partir de 200 001	0,1 %	0,1–0,5375 %

Les éventuels frais de courtage, commissions et frais de tiers ainsi que les taxes boursières et les impôts sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Obligation négociée en Suisse, valeur boursière de la transaction 100 000 CHF: frais de courtage cumulés = 0,625 %

Calcul détaillé:

25 000 CHF à 0,8 %	= 200 CHF
25 000 CHF à 0,7 %	= 175 CHF
50 000 CHF à 0,5 %	= 250 CHF
Total frais de courtage	= 625 CHF (0,625 %)

Fonds de placement

Catégorie de fonds	Frais de courtage (achat et vente)
Fonds du marché monétaire	0,5 %
Fonds en obligations et fonds immobiliers ³	1,25 %
Fonds en actions	1,5 %
Fonds stratégiques et autres fonds	1,75 %

Les éventuels frais de courtage, commissions et frais de tiers ainsi que les taxes boursières et les impôts sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Fonds en actions, valeur boursière de la transaction 100 000 CHF: frais de courtage = 1500 CHF (1,5 %)

¹ Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 900 CHF: 10%.

² Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 1 200 CHF: 10%.

³ Le tarif applicable aux fonds immobiliers négociés en bourse est le même que pour les actions négociées en Suisse (voir page 1).

Transactions via E-Banking

Rabais sur les frais de courtage de base: 34 % (tarif applicable aux actions, obligations et fonds de placement).

Actions et titres similaires (produits structurés et fonds négociés en bourse compris)

	Négociation en Suisse	Négociation à l'étranger
Frais de courtage minimums en CHF	40 ¹	75 ²
Rabais sur les frais de courtage de base	34 %	34 %

Obligations et titres similaires

Frais de courtage minimums en CHF	40 ¹	75 ²
Rabais sur les frais de courtage de base	34 %	34 %

Fonds de placement

Rabais sur les frais de courtage de base	34 %
--	------

Les éventuels frais de courtage, commissions et frais de tiers ainsi que les taxes boursières et les impôts sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Action négociée en Suisse, valeur boursière de la transaction 100000 CHF: frais de courtage = 610,50 CHF (0,925 %, déduction faite du rabais de 34 %)

¹ Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 400 CHF: 10%.

² Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 750 CHF: 10%.

Frais de transaction pour les produits dérivés

Options sur action/indice

Valeur boursière en CHF	Frais de courtage
Frais de courtage minimums	100 CHF
0 à 10 000	1,5 %
10 001 à 20 000	1,25 %
20 001 à 50 000	1,0 %
50 001 à 100 000	0,75 %
À partir de 100 001	0,5 %

Plus frais de courtage de tiers: 0,25 % de la contre-valeur de la prime, min. 40 CHF

Exemple de calcul:

Valeur de la prime pour la transaction 100 000 CHF: frais de courtage = 750 CHF (0,75 %)

Futures

Contrats	Frais de courtage (per leg)
Frais de courtage minimums	150 CHF
0 à 10	20 CHF
11 à 20	15 CHF
21 à 50	10 CHF

Plus frais de courtage de tiers: 3 CHF par contrat

Les éventuels frais de courtage, commissions et frais de tiers ainsi que les taxes boursières et les impôts sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Pour 25 contrats: frais de courtage = 250 CHF (10 CHF par contrat)

Commissions sur les dépôt-titres et le conseil en placement

Pack de conseil en placement Consult¹

Commission annuelle pack de conseil en placement	
0–0,2 million de CHF	0,45 %
0,2–1 million de CHF	0,40 %
À partir de 1 million de CHF	0,35 %
Exceptions	
Bons de participation de la Basler Kantonalbank	Gratuit
Obligations de caisse de la Banque Cler (valeur nominale)	0,075 %
Polices ² (par position)	50 CHF par position
Cédules hypothécaires ²	0,2 %, max. 125 CHF par position
Prestations incluses	
Conseil client personnalisé	Inclus
Relevé de fortune pour l'ensemble de la relation d'affaires	Inclus (annuel)
Relevé de performance	Inclus (annuel)
Conservation de titres et de métaux précieux/pièces physiques	Incluse
Frais relatifs aux opérations en capital	
Encaissement de coupons en CHF	Inclus
Encaissement de coupons en monnaie étrangère	2 %, min. 5 CHF
Remboursement (obligations et obligations au porteur) en CHF	Inclus
Remboursement (obligations et obligations au porteur) en monnaie étrangère	0,25 % < 100 000 CHF, min. 20 CHF 0,125 % > 100 000 CHF, min. 20 CHF
Réalisation de démarches administratives (augmentation de capital, fractionnement d'actions, etc.).	Incluse
Remboursement des indemnités de distribution de fonds (rétrocessions)	Inclus
Commission minimale	
Commission minimale par dépôt	120 CHF
Dépôt contenant exclusivement des obligations de caisse de la Banque Cler et/ou des bons de participation de la Basler Kantonalbank	Pas de commission minimale

¹ Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA

² Gratuit si les titres sont bloqués (livraison physique de titres de gage immobilier: 250 CHF).

Suppléments

Commission annuelle par position	10 CHF
Obligations de caisse de la Banque Cler et bons de participation de la Basler Kantonalbank	Pas de commission par position
Dépôts occasionnant une charge de travail supplémentaire (par ex. dépôts d'usufruit)	Augmentation des droits de garde en fonction de la charge de travail occasionnée
Relevé de performance	Inclus (annuel); relevés supplémentaires 25 CHF
Relevé fiscal (voir rubrique «Autres frais»)	

Aucun supplément ne s'applique aux titres déposés à l'étranger.

Le calcul se fonde sur plusieurs jours de référence.
Le débit s'effectue sur une base semestrielle (en juin et en décembre).

Exemple de calcul:

5 positions de titres (par ex. 3 fonds de placement et 2 actions), total des valeurs en dépôt 500 000 CHF:
 Commission annuelle dans le cadre du pack de conseil en placement Consult = 2000 CHF (0,40 % par an)
 Commission par position en sus = 50 CHF (5 positions à 10 CHF)
= 2050 CHF par an

Packs de conseil en placement Excellence¹ et Excellence Plus¹

Commission annuelle pack de conseil en placement	Excellence	Excellence Plus
0-0,2 million de CHF	0,75 %	0,90 %
0,2-1 million de CHF	0,70 %	0,85 %
À partir de 1 million de CHF	0,65 %	0,80 %
Exceptions		
Bons de participation de la Basler Kantonalbank		Gratuit
Obligations de caisse de la Banque Cler (valeur nominale)		0,075 % par an
Polices ² (par position)		50 CHF par position
Cédules hypothécaires ²	0,2 %, max. 125 CHF par position	
Prestations incluses		
Conseil client personnalisé	Inclus	Inclus
Planification financière	Incluse	Incluse
Planification successorale	Moyennant des frais	Incluse
Rabais sur les frais de courtage	35 %	-
Ticket fee	-	45 CHF
Relevé de fortune pour l'ensemble de la relation d'affaires		Au choix*
Relevé de performance		Au choix*
Relevé fiscal (voir rubrique «Autres frais»)		Inclus
Conservation de titres et de métaux précieux/pièces physiques		Incluse
Frais relatifs aux opérations en capital		
Encaissement de coupons en CHF		Inclus
Encaissement de coupons en monnaie étrangère		2 %, min. 5 CHF
Remboursement (obligations et obligations au porteur) en CHF		Inclus
Remboursement (obligations et obligations au porteur) en monnaie étrangère	0,25 % < 100 000 CHF, min. 20 CHF 0,125 % > 100 000 CHF, min. 20 CHF	
Réalisation de démarches administratives (augmentation de capital, fractionnement d'actions, etc.)		Incluse
Remboursement des indemnités de distribution de fonds (rétrocessions)		Inclus

* Par ex. mensuel, trimestriel ou annuel

¹ Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA

² Gratuit si les titres sont bloqués (livraison physique de titres de gage immobilier: 250 CHF).

Commission minimale	Excellence	Excellence Plus
Commission minimale par dépôt	2000 CHF	4000 CHF
Suppléments		
Commission annuelle par position		10 CHF
Obligations de caisse de la Banque Cler et bons de participation de la Basler Kantonalbank	Pas de commission par position	
Dépôts occasionnant une charge de travail supplémentaire (par ex. dépôts d'usufruit)	Augmentation des droits de garde en fonction de la charge de travail occasionnée	

Aucun supplément ne s'applique aux titres déposés à l'étranger.

Le calcul se fonde sur plusieurs jours de référence. Le débit s'effectue sur une base semestrielle (en juin et en décembre).

Exemple de calcul:

Pack de conseil en placement Excellence,
5 positions de titres (par ex. 3 fonds de placement et 2 actions), total des valeurs en dépôt 500 000 CHF:
Commission annuelle = 3500 CHF (0,70% par an)
Commission par position en sus = 50 CHF (5 positions à 10 CHF)
= 3550 CHF par an

Pack de conseil en placement Excellence Plus,
5 positions de titres (par ex. 3 fonds de placement et 2 actions), total des valeurs en dépôt 500 000 CHF:
Commission annuelle = 4250 CHF (0,85% par an)
Commission par position en sus = 50 CHF (5 positions à 10 CHF)
= 4300 CHF par an

Solution de placement Banque Cler

Les Solutions de placement sont gérées sous forme de fonds stratégiques.

Droits de garde	Gratuits
Frais de courtage	Gratuits
Relevé de performance	Semestriel, inclus
Compte Solution de placement (optionnel)	Gratuit

Épargne en titres liée à la prévoyance

Le tarif forfaitaire inclut les frais de courtage, les droits de garde ainsi que les frais liés aux opérations en capital. Les éventuels frais de courtage, commissions et frais de tiers ainsi que les taxes boursières et les impôts sont répercutés en sus.

Tarif forfaitaire par an¹

Frais minimums par dépôt	Pas de montant minimum
Solutions de placement Banque Cler Épargne de prévoyance	Gratuit
Produits de prévoyance de tiers (tarif forfaitaire)	0,5%

Exemple de calcul:

Dépôt de prévoyance, valeur en dépôt 100 000 CHF,
dont 50 000 dans des fonds de prévoyance de fournisseurs tiers: tarif forfaitaire = 250 CHF (0,5% par an)
et 50 000 CHF dans une Solution de placement Banque Cler Épargne de prévoyance = 0 (gratuit)

¹ Le calcul des frais annuels se base sur le volume de dépôt moyen en fin de mois; à cela s'ajoute la TVA pour les clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein. Le débit s'effectue sur une base semestrielle (en juin et en décembre).

Mandat de gestion de fortune (clients privés)¹

	All-in fee par an^{1,2} (frais de courtage et droits de garde inclus)	
	All-in fee^{3,4}	All-in fee^{3,4} avec participation à la performance (10%)⁵
Focus Dividendes Suisse	1,0%	—
Valeurs patrimoniales à partir de 150 000 CHF (valeur moyenne en fin de mois de la fortune gérée sur l'année)		
Autres stratégies		
Valeurs patrimoniales à partir de 100 000 CHF (valeur moyenne en fin de mois de la fortune gérée sur l'année)		
Jusqu'à 1 000 000 CHF	1,2%	1,0%
À partir de 1 000 000 CHF	1,1%	0,9%
Supplément pour adjonction de titres individuels Actions Suisse (uniquement Focus Suisse):		
à partir de 300 000 CHF:	0,1%	
Supplément en cas de souhaits particuliers du client:		
jusqu'à 1 million de CHF:	0,15%	
à partir de 1 million de CHF:	0,1%	
Commission minimale	1 000 CHF par an, également pour une durée de contrat plus courte	

Prestations supplémentaires dans le cadre du mandat de gestion de fortune: relevé fiscal gratuit (plus de détails sous «Autres frais»), tenue de compte gratuite et exonération de frais de port.

Exemple de calcul

Mandat Focus Dividendes Suisse, avoir 500 000 CHF: 5000 CHF (1,0% par an)

Mandat Focus Suisse, avoir 500 000 CHF, sans participation à la performance, avec titres individuels

Actions Suisse: 6500 CHF (1,2% plus 0,1%)

¹ Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA

² Les frais sont débités semestriellement, en janvier (pour la période juillet-décembre de l'année précédente) et en juillet (pour la période janvier-juin de l'année en cours).

³ Ce tarif ne tient pas compte des frais facturés à la banque par des tiers (par ex. frais de courtage, taxes et commissions) ni des redevances fiscales (droit de timbre, émoluments cantonaux, TVA, etc.).

⁴ Répartition des honoraires «all-in fee»: frais de courtage (43%), forfait administratif (10%), frais administratifs (47%).

⁵ La participation à la performance est calculée chaque année au 31 décembre sur la base du gain en capital réalisé sur la fortune gérée au 31 décembre de l'année précédente. Durant la première année civile, c'est la valeur de la fortune gérée lors de l'ouverture du mandat qui est déterminante. Les années suivantes, en revanche, cette valeur de référence n'est plus d'actualité. La participation à la performance n'est due que si le gain en capital est supérieur au taux d'épargne moyen, c'est-à-dire au taux d'intérêt qui, avec un compte d'épargne de la Banque Cler, aurait été appliqué au capital moyen investi en francs suisses pendant la même période.

Easy-Trading Banque Cler

1. Frais de transaction

Bourse		Frais de courtage dans l'E-Banking ¹
Suisse	SIX Swiss Exchange	Tarif forfaitaire de 30 CHF par ordre ²
Europe	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse hors SIX	0,5 % de la contre-valeur ³ min. 50 CHF max. 500 CHF
Amérique	Canada, États-Unis	
Asie et Pacifique	Australie, Hong Kong, Japon, Singapour	
Afrique	Afrique du Sud	

Les éventuels frais de courtage, commissions et frais de tiers ainsi que les taxes boursières et les impôts sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Action négociée en Suisse, valeur boursière de la transaction 100 000 CHF:

frais de courtage = 30 CHF (tarif forfaitaire par ordre)

Action négociée en Allemagne, valeur boursière de la transaction 100 000 CHF: frais de courtage = 500 CHF (0,5 %)

Fonds de placement	Frais de courtage dans l'E-Banking ¹
Frais de courtage minimums en CHF	40
Marché monétaire	0,25 %
Obligations et biens immobiliers	0,65 %
Actions	0,75 %
Fonds stratégiques et autres fonds	0,85 %

Les éventuels frais de courtage, commissions et frais de tiers ainsi que les taxes boursières et les impôts sont répercutés en sus.

Exemple de calcul:

Fonds en actions, valeur boursière de la transaction 100 000 CHF: frais de courtage = 750 CHF (0,75 %)

2. Droits de garde annuels⁴

	Commission
Droits de garde	0,25 %
Prestations incluses	
Conservation de titres et de métaux précieux/pièces physiques	Incluse
Réalisation de démarches administratives (augmentation de capital, fractionnement d'actions, etc.)	Incluse
Relevé de fortune	Annuel, gratuit

¹ Ces frais de transaction préférentiels s'appliquent exclusivement au produit Easy-Trading Banque Cler et sont non cumulables avec d'éventuels autres rabais. Les ordres d'achat et de vente passés par téléphone ne sont pas acceptés.

² Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 300 CHF: 10 %.

³ Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 500 CHF: 10 %.

⁴ Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA.

Commission minimale		
Commission minimale par dépôt		100 CHF
Dépôt d'obligations de caisse de la Banque Cler et/ou de bons de participation de la Basler Kantonalbank uniquement		Pas de commission minimale
Exceptions		
Bons de participation de la Basler Kantonalbank		Pas de frais
Obligations de caisse de la Banque Cler (valeur nominale)		0,075 %
Polices ¹ (par position)		50 CHF par position
Cédules hypothécaires ¹		0,2 %, max. 125 CHF par position
Frais liés aux opérations en capital		
Encaissement de coupon en CHF		Inclus
Encaissement de coupon en monnaie étrangère		2 %, min. 5 CHF
Remboursement (obligations et obligations au porteur) en CHF		Inclus
Remboursement (obligations et obligations au porteur) en monnaie étrangère		0,25 % < 100 000 CHF min. 20 CHF 0,125 % > 100 000 CHF min. 20 CHF
Remboursement des indemnités de distribution de fonds (rétrocessions)		Inclus
Suppléments		
Commission par position		10 CHF
Obligations de caisse de la Banque Cler et bons de participation de la Basler Kantonalbank		Pas de commission par position
Dépôts occasionnant une charge de travail supplémentaire (par ex. dépôts d'usufruit)		Augmentation des droits de garde en fonction de la charge de travail occasionnée
Relevé de performance		25 CHF
Relevé fiscal		(voir rubrique «Autres frais»)

Aucun supplément ne s'applique aux titres déposés à l'étranger.

Le calcul se fonde sur plusieurs jours de référence. Le débit s'effectue sur une base semestrielle (en juin et en décembre).

Exemple de calcul:

5 positions de titres (par ex. 3 fonds de placement et 2 actions), total des valeurs en dépôt 500 000 CHF:

Droits de garde annuels = 1250 CHF (0,25% par an)
 Commission par position en sus = 50 CHF (5 positions à 10 CHF)
= 1300 CHF par an

¹ Gratuit si les titres sont bloqués (livraison physique de titres de gage immobilier: 250 CHF).

Autres frais

Livraisons depuis un dépôt-titre*

Livraison physique (par position)	
Suisse (trésor compris)	100 CHF
Étranger	150 CHF

Transfert vers une autre banque

Par position	65 CHF
--------------	--------

Frais relatifs à l'eRelevé fiscal Suisse*

Commission minimale	75 CHF
Commission maximale	250 CHF
1 à 8 positions de titres	Tarif forfaitaire de 75 CHF
9 à 20 positions de titres	Tarif forfaitaire de 150 CHF
21 positions de titres ou plus	Tarif forfaitaire de 250 CHF

Les produits suivants donnent droit à l'envoi d'un eRelevé fiscal (Suisse) gratuit:

- Packs de conseil en placement Excellence et Excellence Plus
- Mandats de gestion de fortune

Les positions suivantes sont indiquées sans frais sur l'eRelevé fiscal (Suisse):

- Solution(s) de placement
- Positions de compte
- Positions hypothécaires

Relevé fiscal pour Allemagne / France / Italie / générique (annuel)

Tarif forfaitaire de 300 CHF par relevé

Les produits suivants donnent droit à l'envoi d'un relevé gratuit:

- Packs de conseil en placement Excellence et Excellence Plus
- Mandats de gestion de fortune

Frais spéciaux:

- Relevé avec exclusivement une/des Solution(s) de placement
- Tarif forfaitaire de 150 CHF

Attestation du dépositaire/TaxVoucher

Attestation fiscale avec ordre envoyé et procuration pour le remboursement d'impôt (uniquement les frais de tiers et élément de cet ordre)	65 CHF
Attestation fiscale sans procuration pour les «auto-déposants» Les frais doivent être payés par attestation du dépositaire allemande, donc par titre et par événement de dividende	120 CHF

Exemple de calcul pour client sans procuration
2 titres, 2 années à 2 distributions de dividendes chacun = 8 attestations = 960 CHF

Frais pour demandes de remboursement d'impôt*

Impôt anticipé suisse

Part du montant remboursable	6%
+ frais par position et année de remboursement	10 CHF
Frais minimums	100 CHF
Frais maximums	1000 CHF
	Éventuels frais de tiers en sus

Exemple de calcul:
montant remboursable 1200 CHF 72 CHF (6%)
2 valeurs de titres, 1 compte d'épargne 30 CHF (3x 10 CHF)
Total **102 CHF**

Impôts à la source étrangers

Part du montant remboursable	12%
+ frais par position et année de remboursement	10 CHF
Frais minimums	100 CHF
Frais maximums	1000 CHF
	Éventuels frais de tiers en sus

Exemple de calcul:
montant remboursable 1200 CHF 144 CHF (12%)
3 valeurs de titres 30 CHF (3x 10 CHF)
Total **174 CHF**

* Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA

Toute référence dans le présent document à des services financiers selon la loi sur les services financiers (LSFin) revêt uniquement une visée publicitaire. Conditions valables au moment de l'impression. Sous réserve de modifications.